

1219
ATELIER THEMATIQUE NATIONAL

**SUIVI DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE
POUR LE DEVELOPPEMENT**

**PARITE GENRE
PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES
ET
L'AUTONOMISATION DES FEMMES**

Marième DIOP

Avril 2003

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| I - La problématique de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes | 3 |
| 2 - Situation et tendance en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes | 7 |
| 3 - Les contraintes de l'objectif | 16 |
| 4 - Les programmes | 17 |
| 4.1 - La promotion économique des femmes et la lutte contre la pauvreté | 17 |
| 4.2 - L'amélioration du niveau de scolarisation, de formation et d'alphabétisation des femmes | 20 |
| 4.3 - L'amélioration de la santé des femmes et des fillettes, notamment leur santé reproductive et sexuelle | 22 |
| 4.4 - L'amélioration du statut juridique et du pouvoir de décision des femmes .. | 24 |
| 4.5 - Le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes | 27 |
| 5 - Les indicateurs de suivi et d'évaluation | 30 |
| 6 - Le financement | 32 |
| Annexe I | 33 |
| Annexe II | 39 |

1 - La problématique de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes :

La promotion de la femme a toujours été une préoccupation des pouvoirs publics. Les politiques utilisées ont changé avec l'évolution des idées et des recherches. Aux stratégies de bien-être familial axées sur l'amélioration des compétences féminines dans des domaines considérés comme de sa responsabilité sociale (activités de reproduction, centrées sur la puériculture, la nutrition, l'hygiène domestique, la couture) s'est ajoutée la protection juridique (code de la famille en 1972). Ensuite, la priorité a été donnée, à l'intégration des femmes dans le développement mettant l'accent sur les activités génératrices de revenus. C'est la période de décennie de la femme qui a coïncidé avec l'élaboration du 1^{er} plan d'Action National de la femme de 1982 dont l'objectif était d'assurer l'amélioration du statut de la femme par la promotion de son autonomie économique, l'allègement des travaux domestiques, une meilleure protection sanitaire et un plus grand accès à l'éducation.

Le bilan effectué à la fin de la décennie de la femme a présenté des résultats plutôt décevants. Les politiques mises en œuvre n'ont pas permis d'améliorer sensiblement et durablement la condition et le statut de la femme. Ce constat est confirmé au niveau mondial par les conférences internationales de Vienne, du Caire, de Beijing et de Copenhague éclairées par les résultats de la recherche féministe des années 70 à 80. Les chercheuses ont démontré le caractère fondamentalement inégalitaire des relations entre hommes et femmes construites par les formations sociales patriarcales. Il est devenu clair que l'on ne peut changer la situation de la femme sans remettre en cause les fondements structurels des inégalités, qui fixent les rôles, les fonctions et les statuts de sexe dans une perspective dynamique.

Le Sénégal qui a abrité la Conférence Africaine Préparatoire de Beijing, s'est trouvé au cœur des débats sur la nécessité de la remise en cause des rapports de genre par la promotion des droits des femmes (qui recoupent les droits de l'homme) et par l'autonomisation (empowerment) des femmes. Ainsi, le 2^{ème} Plan National d'Action de la femme élaboré (1997) de manière participative et consensuelle, conformément à la ligne de la Plate-forme Africaine d'Action et aux recommandations de la Conférence de Beijing, a retenu parmi ses axes stratégiques : l'amélioration du statut juridique et du pouvoir de décision des femmes, l'amélioration au niveau d'éducation et de formation des femmes et des fillettes, l'amélioration de la santé des femmes et des filles (y compris la santé reproductive et sexuelle), la promotion économique des femmes et la lutte contre la pauvreté ainsi que le renforcement institutionnel du mécanisme en charge de la promotion de la femme. Dans cette approche holistique, l'éducation, l'emploi et les postes électifs ont une place importante mais ne sont pas les seules pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La mise en œuvre du PANAF a impliqué plusieurs ministères sectoriels de même que la société civile et le secteur privé. Il est important pour tous ces acteurs de parler le même langage d'avoir une même compréhension du "genre" dans ses trois dimensions.

En effet, le genre est un concept opératoire qui permet d'expliquer le mécanisme de subordination de la femme à l'homme, par la clarification de ses fondements purement sociaux et non biologiques. Il révèle en quoi les relations femme/homme sont façonnées par les normes sociales qui sont intégrées dès la petite enfance à travers l'apprentissage social au niveau familial, communautaire et social. Les modèles de comportement, les rôles sociaux de genre sont influencés, renforcés par les différentes institutions auxquelles les individus participent. Ils varient selon les époques, les classes sociales, l'âge, les ethnies et les sociétés. L'ensemble des facteurs culturels contribue à légitimer et à reproduire les rapports sociaux de sexe.

La constante demeure la subordination de la femme à l'homme dans les sociétés patriarcales et même dans les sociétés matrilineaires dans lesquelles la mère n'a pas le pouvoir mais plutôt l'oncle utérin qui remplace le père en tant que chef de famille.

Le genre est un outil d'analyse et de développement: L'approche Genre et Développement n'aborde pas la question de la promotion de la femme comme un problème propre aux femmes, en tant que catégorie sociale isolée. Elle s'intéresse aux relations dynamiques entre homme et femme telles que modelées dans un cadre social donné, qui peut être favorable ou défavorable à l'instauration du développement durable. L'approche GED s'intéresse aux normes, aux forces sociales, économiques et culturelles qui déterminent la manière différente dont les hommes et les femmes participent au développement, à la prise de décision et aux profits qu'ils peuvent en tirer. Elle est fondée sur une analyse dynamique des inter relations qui existent entre la structuration des rapports hommes/femmes et tous les phénomènes sociaux, à tous les niveaux de la réalité sociale. Par exemple elle permet de mettre en évidence les charges et les rôles différenciés selon le sexe, les contraintes et les atouts spécifiques des hommes et des femmes dans le développement. Elle élucide la valeur que la société accorde aux rôles masculins et féminins, ainsi que les opportunités offertes aux hommes et aux femmes de satisfaire leurs besoins pratiques ou leurs intérêts stratégiques, d'accéder aux ressources et de les contrôler. La femme a un statut inférieur à celui de l'homme et l'accepte comme une donnée naturelle. Son champ d'intervention est circonscrit à sphère domestique, mais même à ce niveau elle ne détient pas le pouvoir de décision. Ainsi se maintient la division sexuelle du travail et la distribution inéquitable des ressources.

Des outils d'analyse conceptuelle et opérationnelle ont été élaborés, ils permettent de connaître le niveau d'accès, de prise de conscience ou de contrôle des femmes et des hommes sur les ressources, de clarifier la division du travail ou le niveau d'égalité entre les sexes et le profil genre des institutions.

L'analyse genre et développement explique en quoi la division sexuelle du travail, et de l'inégalité d'accès et de contrôle sur les ressources influe négativement sur le développement système n'est pas immuable, L'approche genre et développement vise un développement centré sur les gens, par la transformation des relations sociales inégalitaires pour un développement équitable où les hommes et les femmes prennent les décisions.

Maîtriser les profits et les bénéfices suppose détenir les informations pertinentes, avoir les aptitudes idoines pour les exploiter tout autant que l'estime de soi nécessaire pour entreprendre avec efficacité. Dans la mesure où les femmes constituent plus de la moitié de la population, promouvoir leur autonomisation par le renforcement de leurs capacités et de leurs moyens d'action c'est aussi renforcer la ressource humaine qui est le principal atout pour le développement humain durable. En effet, il est reconnu que discrimination et pauvreté vont de paire.

C'est pourquoi au niveau international, plusieurs types d'indicateurs composites ont été élaborés pour mesurer les déséquilibres entre les sexes qu'il s'agisse de l'Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) ou de l'indicateur du développement sexospécifique (IDS) ou encore de l'Indicateur de l'habilitation des femmes (IHF) élaborés par le PNUD, auxquels s'ajoutent l'Indicateur de l'égalité entre les sexes (IES) introduit par l'Institut International de statistiques et le THRESHOLD Measure of Women's Status (TMWS). Ce dernier prend en considération le statut socio-économique, les ménages dirigés par une femme, l'éducation et l'éveil culturel, l'emploi et la charge de travail, le mariage et la maternité, le statut reconnu, il définit ensuite des seuils de performance satisfaisants en fonction d'indicateurs spécifiques pour chaque domaine. Ces indicateurs permettent de classer les pays selon leur niveau de développement humain.

Le genre implique un choix de société : L'approche GED se donne pour objet de restaurer l'égalité et l'équité entre les sexes pour un développement durable. Une place de choix est accordée au développement des capacités individuelles. A la satisfaction des besoins pratiques (besoins de base) et des intérêts stratégiques des femmes et des hommes de tout âge. Dans cette perspective la disponibilité de statistiques désagrégées selon le sexe permet d'illustrer objectivement les disparités et les discriminations et de construire des argumentaires pertinents pour le lobbying et le plaidoyer en faveur de l'égalité et de l'équité de sexes catalyseur du développement durable.

L'école est un instrument de reproduction du modèle de société. Elle vient renforcer l'apprentissage social assuré dès la plus tendre enfance par la famille et la communauté. L'école véhicule les normes culturelles, les stéréotypes qui se reflètent dans les manuels, dans les situations d'apprentissage, dans ses rapports avec les élèves, les parents et la communauté. Elle est influencée par les règles juridiques, économiques religieuses et politiques. Elle recèle des forces de résistance au changement des valeurs fondatrices de la société, à ce titre c'est le lieu par excellence de perpétuation des inégalités de genre.

L'école peut aussi être un foyer de diffusion des idées nouvelles, ainsi, pendant la période coloniale, elle a été l'instrument d'imposition de la civilisation occidentale, en vue de l'assimilation des élites des peuples colonisés. Il s'agissait d'en faire des « français à peau noire » dévoués à la patrie française. Parmi les premiers intellectuels africains, certains ont découvert les valeurs de la civilisation nègre à travers les écrits des ethnologues, d'autres plus enracinés dans leur culture originelle,

ont vécu les déchirements de « l'Aventure ambiguë », étant imbriqués dans deux civilisations dont les valeurs sont parfois conflictuelles. Dans ce combat, l'école occidentale avait l'avantage d'être un instrument du pouvoir, d'être renforcée par les facteurs d'influence que sont les institutions juridiques (règles d'accès à la citoyenneté) économiques (accès aux emplois de fonctionnaires, aux logements modernes...) culturelles (bibliothèques, journaux...) et religieuses. Cependant malgré des résultats appréciables, l'école coloniale s'est limitée à une faible partie de la population devant constituer les élites. Ces dernières quel que soit leur degré d'assimilation de la culture française ont gardé au plus profond d'elles-mêmes les valeurs de leur civilisation originelle, acquises depuis la plus tendre enfance.

Les rapports de genre, construits par la société se transmettent aux individus à travers la famille et les autres institutions sociales, dont l'école. Ils façonnent les comportements, les attitudes, les statuts et les rôles sociaux. Dans la mesure où l'école contribue à renforcer leurs capacités et leurs moyens d'action c'est un atout de taille dans la promotion de la femme. Il est reconnu que la scolarisation est un facteur important de développement humain durable et d'éradication de la pauvreté dont les femmes sont les premières victimes. Seulement, l'autonomisation des femmes exige une approche holistique de leurs problèmes dans une perspective de genre. Il se pose alors la question de savoir quels leviers actionner pour promouvoir l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes en s'appuyant sur le système scolaire dans une société patriarcale où les rapports de genre sont fondamentalement inégalitaires et transparaissent dans l'institution scolaire. Selon Jacques Delors : « Trois acteurs principaux contribuent au succès des réformes éducatives : en tout premier lieu la communauté locale, notamment les parents, les chefs d'établissements et les enseignants ; en deuxième lieu, les autorités politiques ; en troisième lieu la communauté internationale ». L'école peut aider à acquérir les connaissances nécessaires pour occuper un emploi et préparer à la vie dans un environnement changeant, mais comment changer les attentes que les parents ont vis à vis de leurs fils et de leurs filles et assurer qu'ils feront les mêmes sacrifices pour aider l'un ou l'autre à se promouvoir dans la vie publique ? L'école a des limites pour faire disparaître dans le marché du travail les stéréotypes sexistes sur les capacités des femmes à occuper tel ou tel poste de travail. L'expérience de pays sous développés, où les femmes ont un niveau de formation identique ou supérieur à celui des hommes, telle que la Jamaïque ou les Philippines, montre que ces dernières, bénéficient de salaires moins importants que les hommes et occupent des postes moins importants.

L'accès à l'emploi permet d'améliorer les conditions de vie, mais n'assure pas l'égalité des sexes. Le triple rôle continue à prévaloir pour les femmes, favorisant la surcharge de travail et la difficulté de préparer efficacement la promotion professionnelle. Ensuite le droit à l'égalité et à l'autonomisation concerne également les femmes au foyer qui, comme tout le monde, ont besoin de maîtriser les informations nécessaires à la satisfaction de leurs besoins, mais également de participer activement aux décisions qui les concernent en tant qu'individu, en tant

que membre ou responsable de famille ou encore en qualité de leader/ décideur public.

Le bilan de la décennie de la femme l'a clairement établi, l'approche genre, holistique et participative, s'avère incontournable pour améliorer durablement la condition et le statut de la femme, ce qui est une exigence du Développement humain durable. Dans cette perspective, les Grandes Conférences Internationales de la fin du millénaire, notamment celles des Droits de l'Homme celle sur la Population et le Développement, celle sur le Développement Social, et celle sur les Femmes tenues respectivement à Vienne, au Caire, à Copenhague et à Beijing se sont engagées fortement en faveur de la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

L'adoption en septembre 2000 des objectifs du Millénaire pour le Développement est un renouvellement des engagements pris lors de ces Rencontres Internationales. L'objectif 3 vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cependant, le genre étant transversal, sa prise en compte ne peut pas se limiter à l'élimination des disparités entre sexes dans l'enseignement, elle doit être effective dans les huit OMD qui peuvent chacun contribuer à l'atteinte de l'égalité de genre ou l'entraver si les besoins spécifiques, les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des hommes et des femmes ne sont pas considérés.

2 - Situation et tendance en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes :

Les femmes sénégalaises évoluent dans un environnement juridique plutôt favorable même si quelques discriminations persistent dans des textes législatifs et réglementaires. Les droits sociaux et économiques, tout autant que les droits civils et politiques sont protégés par la CEDEF et la CDE auxquelles le Sénégal a souscrit. L'égalité de droit entre hommes et femmes est garantie dès le préambule la Constitution du Sénégal du 7 janvier 2001 qui rappelle son adhésion à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et à la Convention relative aux droits des enfants (CDE). Le Préambule affirme également l'accès de tous les citoyens, sans discrimination à l'exercice du pouvoir.

- L'article 07 de la loi fondamentale stipule dans son alinéa 4 que tous les êtres humains sont égaux devant la loi.
- L'article 15 dispose que l'homme et la femme ont le droit d'accéder à la possession et à la propriété de la terre dans les conditions fixées par la loi.
- L'article 16 proclame le droit à l'éducation pour tous.
- L'article 17 garantit la protection du mariage et de la famille par l'Etat.
- L'article 18 interdit le mariage forcé

- L'article 19 édicte que la femme, comme le mari, a le droit de posséder son propre patrimoine.
- L'article 25 interdit toute discrimination entre l'homme et la femme en matière d'emploi, de salaire et d'impôt.

La volonté politique a été confirmée par la nomination d'une femme au poste de Premier Ministre du deuxième Gouvernement de l'Alternance. Au niveau international, elle s'est manifestée par la proposition du Chef de l'Etat de faire respecter la parité dans les structures d'exécution du NEPAD et de désigner une dame pour représenter le pays au sein du Comité Directeur (Steering Committee)

Le Sénégal a signé, depuis juillet 2000, le protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Cet instrument juridique permet aux victimes de discrimination, de porter plainte auprès du Comité pour l'Elimination de toutes formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF). L'égalité entre les sexes s'applique pour tous les droits, qu'ils soient civils, culturels, économiques, politiques ou sociaux. La violence sexiste qui prive les femmes de leurs droits et liberté fait partie des discriminations.

Un observatoire des droits de la famille, comprenant un sous observatoire des droits de la femme est annoncé par le Discours de Politique Générale du Premier Ministre. Il aura pour rôle de veiller à la conformité des textes juridiques, avec les dispositions de la Constitution, et des engagements internationaux, afin que les Sénégalaises soient à l'abri de toute discrimination.

Un Collectif des Femmes Parlementaires pour le soutien à l'égalité et à l'équité de genre a été créé au sein de l'Assemblée nationale, sans considération d'appartenance politique. Il a participé à l'harmonisation des textes législatifs avec les instruments juridiques internationaux et la Constitution. Le Collectif est fortement soutenu par le Réseau des Parlementaires sur les questions de Population et Développement.

Le Sénégal dispose d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) à l'élaboration duquel la société civile y compris le mouvement féminin a pris part. Ce document a retenu parmi ses stratégies la réduction des inégalités et iniquités de genre. De même, le projet de X^{ème} Plan d'orientation économique et sociale, qui a été soumis à l'approbation du Chef de l'Etat, a parmi ses objectifs stratégiques la réduction des disparités de genre. Le projet de Déclaration de Politique de Population actualisée, à la lumière des nouveaux paradigmes du Caire et de Beijing, s'est engagé à appuyer le Ministère de la Famille dans l'introduction des questions de genre dans tous les projets et programmes.

Le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale est chargé de l'élaboration du rapport des progrès accomplis à adresser régulièrement au Comité CEDEF. Le dernier rapport envoyé date des années 90. Cependant un projet a été rédigé en partenariat avec les points focaux genre des autres ministères techniques, la société

civile (associations de femmes, syndicats, institutions religieuses) il reste à le finaliser. Une étude a été menée pour identifier tous les textes législatifs et réglementaires qui sont discriminatoires à l'égard des femmes et proposer les changements à y apporter afin de les harmoniser avec les dispositions de la CEDEF.

En effet, des discriminations persistent en matière de fiscalité, dans le Code de la Famille, dans l'accès à la terre, à certaines professions, notamment la Douane, les Forces Armées (sauf la médecine militaire), la Police (à l'exception des commissaires et des officiers) et dans les dispositions de la Sécurité Sociale.

Les mariages forcés et/ou précoces continuent à être pratiqués, l'excision s'opère dans la clandestinité à cause de la vigilance des ONG et associations féminines. Les personnes handicapées, notamment les femmes subissent des discriminations dans l'accès à l'école, à la santé, aux emplois, aux infrastructures de base et à la prise de décisions. Les mesures de protection sociale et juridique en leur faveur sont insuffisantes, malgré la signature de conventions les concernant. Les lois votées contre les violences à l'encontre des femmes sont rarement appliquées par défaut de plaintes déposées par les victimes. Ces dernières craignent la désapprobation sociale et/ou des représailles et souvent ne connaissent pas leurs droits. Parfois, c'est la religion qui est utilisée pour amener les femmes à renoncer à revendiquer leurs droits, en se basant sur des textes dont elles ignorent souvent le contenu. De plus, la cherté et l'ignorance des procédures judiciaires, ainsi que leur lourdeur, constituent des obstacles pour l'accès à la justice.

L'égalité de droit ne suffit pas pour améliorer le statut juridique des femmes, si ces dernières n'y ont pas recours, d'autant qu'elles ne maîtrisent pas la prise de décision qui les concernent. Elles doivent se référer au mari, au père, au frère ou à la belle-mère avant d'entreprendre. Pour lever ces obstacles, des associations de femmes souhaitent obtenir le droit d'ester en justice à la place de ces victimes. Le projet d'Observatoire des droits de la femme élaboré en concertation entre le MFSN et la Société Civile pourra être la solution.

La loi sur le Domaine national donne un accès égal à la terre aux chefs d'exploitations agricoles qui en expriment la demande, mais d'une part peu de femmes cherchent à se faire affecter une terre, et d'autre part en laissant aux anciens chefs de terre leurs droits coutumiers sur le sol, la loi a entériné l'inégalité de droit entre les sexes. Les femmes n'ont qu'un droit d'accès indirect au foncier, par l'intermédiaire de leur mari, de leur père ou de leur frère. Or pour des raisons diverses, on trouve une part non négligeable (environ 18%) de femmes chefs de ménage. En ville, leur accès à la propriété foncière semble plus facile, si la faiblesse de leurs revenus et la concurrence masculine ne constituaient pas une contrainte. En milieu rural, on relève cependant, une exception chez les Diolas pour lesquels la transmission de certaines rizières de mangrove se fait de mère à fille. Il arrive également, que des épouses de notables, de chefs religieux se fassent attribuer des parcelles du domaine national. Dans le Delta, on note que des femmes sont bénéficiaires de terres irriguées au même titre que les hommes. Actuellement la loi

sur le Domaine National est contestée pour des raisons contradictoires, pour ne pas être oubliées par les réformes à venir, les femmes doivent se montrer plus présentes dans le débat. Les associations féminines et leurs alliés stratégiques masculins peuvent les y aider.

L'action collective a permis aux Groupements Féminins d'obtenir une allocation de terre, pour leurs activités associatives de production et des crédits ou des subventions. On peut regretter que ces parcelles soient généralement de petite taille, peu fertiles et éloignées des habitations, que les crédits accordés soient très faibles, mais grâce à cela elles ont démontré leur dynamisme et leurs capacités de création de richesses à partir de moyens dérisoires.

L'accès aux crédits et aux intrants est difficile pour la majorité des Sénégalais, il l'est encore plus pour les femmes rurales. Pourtant leur contribution à la production agricole, notamment aux cultures vivrières est reconnue. Elles participent à la production, à la récolte et au transport, elles sont responsables de la transformation, de la conservation et parfois de la commercialisation des produits. Malgré leurs rôles multiples, une enquête de la FAO a montré que les femmes ne reçoivent que 5% de tous les services de vulgarisation, ce qui s'explique, en partie, par la faible présence des filles dans les écoles d'agriculture et dans la vulgarisation agricole.

Etant donné le niveau élevé de pauvreté, qui selon l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) menée en 1994, atteint 58 % des ménages, le crédit bancaire n'est pas à la portée des populations, notamment en milieu rural où 68 % de la force de travail féminine est investie dans l'agriculture (PANAF 97), notamment dans la production vivrière destinée en grande partie à l'autoconsommation. Depuis quelques années on assiste à un important développement des services financiers décentralisés (SFD) plus accessibles aux pauvres que le système bancaire. Des disparités sont constatées à ce niveau : 56 % des dépôts appartiennent aux hommes, 26 % aux femmes membres individuelles et 20 % aux groupements de femmes qui appartiennent essentiellement aux institutions non mutualistes (ONG + GEC). Le volume de crédit octroyé par ce dernier type de SFD, dont le sociétariat est constitué presque exclusivement de femmes, s'élève à 2.443.161.819 F CFA sur un montant global de crédit 28 milliards F CFA dégagés en 2000 par l'ensemble des SFD (Cellule AT/ CEPEC)

Les Groupements féminins ont un rôle important dans la visibilité des femmes, notamment des femmes rurales, au niveau national et international. Ils facilitent leur accès aux ressources (terre, micro crédits, AGR) la défense et la sauvegarde de leurs droits (représentation dans les instances de décision comme les CRD, les CDD et les CLD ou dans les comités de santé, organisation de marches) ou encore la prise en compte de leurs préoccupations spécifiques en contribuant à la conception des politiques et de la législation nationale(exemple de l'élaboration du PANAF et de l'harmonisation des textes juridiques internes avec les dispositions de la CEDEF). Ces groupements sont très liés au mécanisme en charge de la promotion de la femme qui assure leur encadrement, et les associe à la préparation et à la participation aux

grandes conférences nationales et internationales. Les GPFs, comme beaucoup d'associations féminines sont orientés vers les activités productives ou commerciales, mais les ressources qu'ils arrivent à drainer sont largement insuffisantes par rapport à leurs besoins. D'où la boutade assimilant les AGR, à des activités génératrices de fatigue plutôt que de revenus.

Les femmes sont souvent classées par les programmes de développement, dans les groupes marginaux ou vulnérables (cf DSRP), alors qu'elles ne constituent pas une minorité. Dans la plupart des cas, le présupposé dominant de l'encadrement, c'est de croire que les bénéficiaires des projets et des programmes vont profiter à tous sans distinction de sexe, ce qui est une illusion. En effet la recherche a permis de constater que les projets et programmes neutres ou aveugles sur les questions de genre aboutissent au renforcement du statut-quo, des disparités et des discriminations. C'est pourquoi beaucoup de bailleurs insistent dans leurs directives sur la prise en compte de la dimension genre qui favorise l'efficacité et l'équité, si nécessaire au développement.

Les groupements féminins n'arrivent pas à infléchir de manière significative, les politiques et les grands programmes sectoriels pour qu'ils prennent en compte leur impact sur les hommes et sur les femmes, et leur accès aux bénéficiaires. Les groupements féminins, les associations féminines manquent souvent de vision, de capacités de planification stratégique et de stratégies de financement. Malgré tout, ils semblent, pour le moment, plus adaptés aux besoins des femmes que les groupes mixtes où elles perdent l'initiative et la décision au profit des hommes.

Depuis la préparation de Beijing, on a assisté à une floraison d'associations féminines et d'ONGs très actives dans l'appui conseil, la formation, la sensibilisation, le plaidoyer et le lobbying auprès des leaders et des décideurs, la mobilisation sociale, la défense des droits, l'intermédiation politique (en déployant des stratégies de contre pouvoir) financière et de promotion économique en facilitant l'accès aux crédits par le biais de groupements d'épargne et de crédits et/ ou de mutuelles d'épargne et de crédits. Ces associations développent très peu de relations entre elles, mais quelques unes se sont regroupées en réseau soutenus par les bailleurs, c'est le cas du réseau Siggil Jigeen et du G4, ce dernier rassemble le COSEF, l'APAC, l'AJS et les Femmes Parlementaires. Au niveau sous régional, la création de l'association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest a pour vocation de contribuer à porter la voix des femmes dans l'intégration économique de la sous région.

Les associations mixtes constituent un creuset de collaboration avec les hommes mais il a été constaté qu'elles inhibent les hommes. Malgré ces difficultés, la FNGPF et le Directoire des Femmes Eleveurs ont adhéré à une entité mixte, telle que la CNCR (Coordination Nationale de Concertation des Ruraux) et son agence d'exécution, l'ASPRODEB. Bien que les femmes constituent la majorité des adhérents, elles sont sous représentées dans le bureau exécutif mais, l'une d'elles est Secrétaire Général et l'autre trésorière. Il semble que 60% des fonds de l'ASPRODEB soient consacrés aux femmes.

Les leaders d'associations féminines ont bénéficié, avec l'appui des projets, de nombreuses formations en formation de formateurs en alphabétisation, en plaidoyer, en leadership, en lobbying et en gestion de projet, mais elles ont encore de lourds handicaps à surmonter pour rivaliser avec les hommes qui ont acquis plus d'expériences dans la gestion des affaires publiques.

C'est la cas dans les conseils ruraux qui attribuent la terre et conduisent le développement local, les femmes occupent 10,90% des postes. Elles disposent de 19,4% des sièges de conseillers municipaux et 14,56% des conseillers régionaux. La situation est identique au niveau de l'Assemblée Nationale. Les femmes représentent la moitié de l'électorat, mais elles votent pour des partis dominés par les hommes qui ne manquent pas d'évoquer le faible niveau de formation politique de leurs militantes pour expliquer leur sous représentation dans les directoires des partis et dans les listes de candidature. Il est reconnu que pour influencer efficacement sur les choix des instances de décision, les femmes doivent constituer au moins 33% de leurs effectifs et être conscientes des questions de genre. Néanmoins elles occupent des postes stratégiques au sein de l'Assemblée Nationale. On observe parmi elles, une Vice Présidente, une Adjointe au Questeur, une Rapporteur(e) de la Commission des Finances, une Porte Parole de son parti lors des dernières élections. La sensibilisation en genre et développement des députés et des élus locaux a permis de les éclairer sur les enjeux de l'autonomisation des femmes pour un développement humain durable. Le Réseau des Parlementaires pour la population et le développement mène des activités de lutte contre l'excision, contre les pires formes de travail des enfants. Il a conduit la réflexion préalable à l'élaboration d'un projet de lois pour la levée des barrières juridiques et non juridiques qui s'opposent à la santé reproductive. Ce Réseau travaille en partenariat avec ses homologues au niveau africain.

Au Gouvernement, on compte à présent huit femmes sur trente deux ministres soit 25%, ce qui est supérieur à la proportion de dames députées à l'Assemblée Nationale. Il semble que trois de ces départements se partagent les attributions confiées au Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale par le premier Gouvernement de l'Alternance et que deux autres reçoivent chacun une part des missions préalablement dévolues à la Ministre Déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur chargée de la Décentralisation. Il n'en reste pas moins qu'à ces stations, elles auront l'occasion de démontrer leurs capacités de dépassement et leurs compétences pour surmonter les risques de confusion des rôles et de conflits inutiles. Le mouvement féminin peut tirer profit de l'élargissement du nombre de ministères spécifiquement attachés à la satisfaction de ses besoins, en faisant jouer l'émulation et en disposant de plus de voix en sa faveur au sein du Gouvernement pour une prise en charge effective de ses préoccupations transversales.

- Au niveau de la Fonction Publique, cinq ministères se partagent 87 % des personnels de l'Etat, selon la répartition suivante :
 - ⇒ Ministère de l'Education : 36,6 % ;
 - ⇒ Forces Armées : 24,2 % ;

- ⇒ Intérieur : 13 % ;
- ⇒ Santé : 7,5 % ;
- ⇒ Ministère de l'Economie et des Finances : 6 %.

Il n'y a pratiquement pas de femmes dans les Forces Armées, elles sont rares à la Police. Parmi les gros ministères, seule l'Education compte 26% d'enseignantes au niveau de l'enseignement élémentaire et 12,7% dans le secondaire, le pourcentage tombe à 1% pour les Directrices d'école, les proviseurs et les chefs de départements. Dans la Santé, il n'y pas une seule femme médecin chef de région, ni directrice nationale, même si le Ministre est une femme. Au MEF, les hommes sont largement majoritaires parmi les directeurs nationaux, mais des femmes tiennent des postes importants, comme la Direction du Budget, la Direction de la Solde et la Direction de la planification des Ressources Humaines. Parmi les Directeurs de Cabinet, il y a une femme au Ministère du Travail et de la Fonction Publique. Deux ambassadrices ont été nommées sur un total de trente cinq. Cette situation semble en partie liée au manque de femmes cadres des Affaires Etrangères, mais aussi à l'insuffisance de femmes cadres détachées au MAEAUSE. Les femmes travaillant dans les Organisations Internationales sur proposition du Gouvernement ne représenteraient que 3%. Elles atteignent 15% dans la Magistrature où malgré leur nombre réduit, elles occupent de très hauts postes de responsabilité.

La proportion de femmes est très faible dans le secteur public, elles sont concentrées dans les postes d'exécution ou d'appui (secrétaires par exemple) De tous les ministères, il n'y a que le MFSN, avec une soixantaine d'agents qui compte plus de femmes que d'hommes, mais ces derniers occupent la majorité des positions de cadres, malgré le souhait de la Ministre de privilégier les femmes à ces postes.

L'effectif de femmes cadres dans le secteur privé ne serait que de 4%(PANAF 97-2001).les emplois modernes occuperaient 7,6% des travailleuses et le secteur informel 23,6%, alors que les agricultrices compteraient pour 68%. Le faible niveau de scolarisation et de formation des femmes peut en partie expliquer cette faible part des femmes dans les emplois salariés. Le RAFET et les sections féminines des syndicats sont très actifs dans les actions de renforcement des capacités et des droits des travailleuses.

Un effort important doit être consenti au niveau de l'Education, pour renforcer les compétences des femmes enseignantes, afin de leur donner un plus grand accès aux postes de décision, mais également pour encourager la scolarisation des filles. L'environnement socio-économique est, de nos jours, tel que les femmes sont engagées dans des rôles sociaux nouveaux au niveau économique et social alors que leurs fonctions sociales restent inchangées. En plus des rôles productifs et communautaires, elles continuent d'assurer seules les rôles reproductifs que leur assigne la division du travail. Ce qui a un effet négatif sur leurs possibilités de promotion sociale et explique certaines attitudes de refus par les femmes de responsabilités professionnelles qui risquent d'être conflictuelles avec leurs rôles familiaux. Ainsi, on ne compterait pas plus de 1 % de Directrices d'écoles bien que

les institutrices représentent 26 % des enseignants de l'élémentaire. La scolarisation est importante pour élargir l'éventail des possibilités de promotion du statut (le champ du possible) de la femme, mais elle ne suffit pas. L'estime de soi, l'appui des partenaires hommes apparaissent comme des atouts de taille pour la promotion de la femme.

Les statistiques présentent un indice de parité qui semble relativement satisfaisant dans l'éducation primaire avec une parité de 0,89 en 2001/2002, mais il n'est que de 0,6 dans l'enseignement moyen et de 0,5 dans le secondaire. Il n'y a que 4% de garçons et 1% de jeunes filles qui parviennent jusqu'à l'enseignement supérieur (PANAF97).

Pourtant, selon les évaluations de la Banque Mondiale, une augmentation de 1% de la scolarisation secondaire des filles se traduit par une augmentation de 0,3% de la croissance économique.

Le niveau de scolarisation et de formation reste faible. Les acquis les plus remarquables ces dernières années, ont été obtenus grâce à des programmes de discrimination positive en faveur de l'alphabétisation des femmes, à l'effort soutenu pour la scolarisation spécifique des filles (SCOFI) par l'octroi de bourses et d'autres mesures incitatives.

L'éducation peut contribuer à la remise en cause du type de rapports sociaux dans la mesure où de manière volontaire des actions sont entreprises pour extirper les stéréotypes sexistes du système d'enseignement, avec l'appui des parents, des enseignants et de la communauté. Des initiatives ont été prises dans ce sens. Des études (INEADE, ORGENS, FAWE, FEMSA, JOK) ont montré la persistance de stéréotypes de sexes dans les manuels scolaires, mais également dans les situations d'apprentissage (voir genre et fréquentation scolaire), les aspirations des parents tout comme celles des filles sont en congruence avec les normes sociales en vigueur dans la société et qui restreignent les opportunités d'épanouissement des capacités de fillettes.

Changer cette situation nécessite l'avènement d'une culture d'égalité et d'équité de genre, de démocratie et de justice sociale qui sont des valeurs universelles reconnues, mais dont la concrétisation au niveau des sociétés est loin d'être aisée. L'existence d'une politique genre dans laquelle tous les citoyens se reconnaissent constituerait un levier pertinent pour changer l'ordre actuel des relations entre hommes et femmes.

Dans le domaine de l'alphabétisation, des progrès importants ont été enregistrés, grâce à l'adoption d'une politique d'actions positives favorisant l'inscription des femmes. Entre 1994 et 1999, il a été recruté 908 904 auditeurs dont 75% de femmes. L'implication, par certains projets, des bénéficiaires en qualité d'acteurs pour contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes a été bénéfique. En quelques années l'écart entre hommes et femmes s'est

considérablement réduit. Le problème majeur est le maintien des acquis en l'absence d'environnement lettré, surtout quand l'alphabétisation fonctionnelle n'a pas été privilégiée.

En matière de santé, on remarque que les femmes bénéficient d'une espérance de vie légèrement meilleure que celle des hommes de 3 points environ (54 et 51 ans respectivement). Les hommes sont victimes de risques consécutifs à leur mode de vie, alors que les femmes sont sujettes à des risques liés à leurs rôles reproductifs. Selon l'EDS de 92-93, on enregistre 510 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Cette forte mortalité tient à l'insuffisance des infrastructures, des équipements et du personnel médical, au manque d'information sur les méthodes préventives et surtout au statut inférieur de la femme qui ne lui donne pas le droit de décider de sa propre santé reproductive et sexuelle. L'accès aux services contraceptifs reste encore faible, la prévalence contraceptive pour les méthodes modernes est estimée par l'ESIS de 99 à 8,2 pour les femmes en union et à 7,2 pour l'ensemble des femmes en âge de reproduction. L'ESIS indique une régression de Dakar qui passe de 21,3% en 97(EDS III) à 18,6% en 99.

Pour les personnes âgées des deux sexes et les hommes en général, il n'existe pratiquement pas de services répondant à leurs problèmes de santé spécifiques, notamment en SSR. Les services obstétricaux d'urgence manquent dans de nombreux districts, le pourcentage d'accouchement assistés par du personnel qualifié demeure faible. Le prix des médicaments et de l'hospitalisation est prohibitif pour la plupart des sénégalais, et encore plus pour les femmes, malgré les acquis de l'Initiative de Bamako et des mutuelles de santé. De plus en plus de GPF sont ciblés pour monter des mutuelles de santé au profit de leur famille, on peut se demander si cela ne va pas contribuer davantage à faire porter les dépenses sur les femmes.

L'évolution de l'épidémie du SIDA est révélatrice de la prégnance des questions de discriminations de sexes. Au début les hommes principalement étaient atteints, aujourd'hui on note le renversement de la tendance, le sexe ratio est passé de 2,64 en 1988 à 1,15 en 2002. Les femmes sont particulièrement vulnérables aux IST/ SIDA pour des raisons biologiques mais également à cause de leur faible pouvoir de négociation en matière de sexualité. Celles vivant dans les zones de conflits sont exposées aux agressions et aux violences de toutes sortes. On constate que la prévalence du VIH/ SIDA est de 2,9% en 2001 à Ziguinchor, alors qu'elle est inférieure à 1% dans l'ensemble du pays. La faible prévalence nationale (1,4%) ne doit pas faire oublier que le pays se trouve au stade de l'épidémie concentrée, puisque certains groupes à risque sont à plus de 5%. L'adoption de comportements sexuels responsables est indispensable pour les hommes et les femmes, en particulier les personnes sujettes au multipartenariat : les migrants, les personnes en tenue, les routiers, les prostituées. Les coutumes comme le lévirat, le tatouage sont aussi porteurs de risques. Malgré les efforts importants consentis pour l'amélioration de la santé et de l'éducation, les besoins sont loin d'être satisfaits. Il reste encore beaucoup à faire.

Le mécanisme en charge des questions de femmes a besoin d'un renforcement conséquent de ses moyens humains et matériels, mais aussi de sa position stratégique pour lui permettre de pouvoir interpeller tous les acteurs publics et privés afin d'assurer la prise en compte effective des préoccupations des femmes, notamment les plus vulnérables. Une évaluation récente de la stratégie des 20/20 a permis de constater que les engagements pris de consacrer 20% du remboursement de la dette et 20% de l'APD aux secteurs sociaux ne sont pas respectés ni par le gouvernement, ni par les bailleurs. La part du budget national consacrée à chaque sexe est difficile à déterminer. Or, il s'avère que toute politique, tout programme neutre ou aveugle sur les questions de genre se réalise au détriment des femmes à cause de leur statut de subordonnées. C'est pourquoi la budgétisation selon le genre est un objectif important pour l'amélioration de la situation des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes, dans la mesure où elle permet d'identifier les bénéficiaires effectifs des retombées et d'analyser l'impact prévisible des actions sur les hommes et sur les femmes.

3 - Les contraintes de l'objectif :

Les contraintes rencontrées pour l'instauration de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ont pour nom :

- La faible prise de conscience de l'impact des questions de genre sur le développement par les hommes et les femmes ;
- La persistance de mesures juridiques défavorables à l'égalité de droits et au contrôle sur les ressources ;
- La faible intégration de la question genre dans les politiques et les programmes ;
- L'insuffisance de données désagrégées selon le sexe, à tous les niveaux d'activité pour l'élaboration d'indicateurs ;
- La faiblesse des ressources et du système d'information interne et externe du MFSN pour la planification, la coordination, le suivi et l'évaluation d'une politique nationale en genre ;
- L'insuffisance de la recherche socio culturelle sur le genre ;
- La faible capacité des ONGs et des associations de femmes en matière de recherche de financement et d'élaboration de plans stratégiques, à moyen et long termes ;
- La faible implication du secteur privé et des associations professionnelles dans la promotion de la femme ;
- Le faible niveau d'éducation, de formation et d'alphabétisation des femmes ;
- La forte mortalité et morbidité maternelle ;
- La grande vulnérabilité des femmes et des adolescentes aux IST/SIDA ;
- Le faible niveau socio- économique et la paupérisation croissante des femmes ;
- La faible représentation des femmes dans les instances de décision ;
- L'insuffisance de la protection et de la prise en charge des femmes et des fillettes en situation difficile ;

Pour lever ces contraintes le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre plusieurs programmes et projets dont le plus central par rapport à l'objectif d'égalité de sexes et d'autonomisation des femmes est le PANAF (1997-2001) . Ce document conçu dans la ligne des choix stratégiques du 9^{ème} Plan d'orientation économique et social ainsi que des recommandations pertinentes de la Conférence Internationale des Femmes de Beijing, et dans le respect des engagements souscrits par le Sénégal lors des conférences de Vienne, du Caire et de Copenhague. Cadre d'orientation pour les interventions en matière de promotion de la femme, le 2^{ème} Plan d'Action National de la Femme a retenu comme domaines prioritaires de préoccupation : la promotion économique des femmes et la lutte contre la pauvreté, l'accroissement du niveau de scolarisation, de formation et d'alphabétisation des femmes ; l'amélioration de la santé des femmes et des fillettes, notamment leur santé reproductive et sexuelle ; la valorisation du rôle et de la place de la femme dans la société et le renforcement de sa participation dans la gestion économique et politique et le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes. Cinq programmes ont été bâtis autour de ces axes. Le plaidoyer, la mobilisation sociale et la formation en genre en constituent les piliers. Une évaluation à mi parcours a été effectuée en 1999, une évaluation finale est en cours ,pour préparer le prochain programme qui sera certainement encore plus centré sur les questions d'égalité et d'équité de genre.

4- Les programmes

4.1 - La promotion économique des femmes et la lutte contre la pauvreté :

1) - Objectifs:

- Accroître les programmes d'allègement des travaux domestiques ;
- Accroître le niveau d'information et d'organisation des femmes ;
- Assurer la disponibilité des données et de l'information sur les femmes ;
- Accroître les aptitudes entrepreneuriales des femmes et augmenter leur capacité d'intervention ;
- Augmenter le niveau de revenu des femmes ;
- Contribuer à accroître l'accès des femmes à l'emploi et à tous les niveaux de décision ;
- Contribuer à accroître l'accès des femmes à la terre, aux intrants et à la technologie ;
- Contribuer à augmenter le taux d'accès à l'eau potable et à l'énergie ;
- Accroître les possibilités d'accès au crédit ;
- Promouvoir la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ;
- Contribuer à augmenter la production et la productivité des femmes dans le secteur primaire ;
- Contribuer à améliorer les conditions de vie des femmes, notamment des groupes vulnérables ;
- Contribuer à améliorer le cadre de vie et à accroître l'accès des femmes à l'habitat.

2) - *Stratégies* :

En matière de promotion économique de la femme deux stratégies ont été arrêtées :

- Le renforcement des capacités organisationnelles et entrepreneuriales des femmes ;
- La promotion de nouvelles perspectives d'investissement et de crédits.

Pour la lutte contre la pauvreté, il est retenu :

- L'élargissement des possibilités d'emploi ;
- L'amélioration de la productivité ;
- L'amélioration de l'accès à la prise de décision ;
- La discrimination positive en faveur des femmes pour le bénéfice des projets de lutte contre la pauvreté.

3) - *Réalisations* :

Le PANAF étant un cadre d'orientation des interventions en matière de promotion de la femme, les réalisations dépassent celles conduites par le ministère en charge des questions de femmes pour embrasser celles des autres ministères, les ONGs, les associations de femmes et le secteur privé. Le déphasage entre le cycle de programmation des bailleurs du système des Nations Unies et l'achèvement du PANAF a retardé le financement des projets et programmes qui en sont issus. L'instabilité institutionnelle a été également une contrainte à la planification et à la mise en œuvre. On citera dans ce document les actions les plus marquantes.

Dès l'approbation du PANAF par le Conseil Interministériel, le Gouvernement a dégagé une contribution de 500 000 000 FCFA en 98 et 99 dont une bonne partie a été consacrée au programme d'allègement des travaux domestiques. Chaque année l'Etat alloue un fonds d'action de la femme, qui appuie le programme d'allègement des travaux de la femme, mais la demande est loin d'être satisfaite.

Le premier projet de lutte contre la pauvreté financé à partir du PANAF a été le Sous programme IV Promotion Economique des Femmes, du Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté financé par le PNUD avec un budget de 800 millions de FCFA.

Les deux grands projets en exécution pendant l'élaboration du PANAF, à savoir le volet femmes du PDRH1 (financement Banque Mondiale) et le PAGPF (Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine) ont été relayés respectivement par l'AFDS (Agence du Fonds de Développement Social) et le Programme de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP) placés sous la tutelle du Ministère du Développement Social, ils ont démarré en 2001 par la mise en place des procédures, des stratégies et l'étude de leurs zones d'intervention. Les activités opérationnelles auprès des populations ont débuté cette année.

Des mesures ont été prises pour faciliter l'accès des femmes au crédit, mais elles sont encore largement insuffisantes pour satisfaire la demande. La perspective genre doit être intégrée dans les projets de crédit pour éviter que les obligations sociales et la situation de subordination de la femme ne la pousse à agir de façon contradictoire avec la logique économique.

En matière d'emploi, Il n'existe pas de programmes spécifiques à la promotion du travail des femmes, bien que ces dernières soient défavorisées dans ce domaine, y compris dans la Fonction Publique. Celles qui travaillent ne font pas l'objet d'une attention particulière pour aménager des formations adaptées pour leur promotion professionnelle. Dans sa Déclaration de Politique Générale, le Premier Ministre a annoncé qu'une attention particulière sera accordée au recrutement de personnes handicapées, dans la Fonction Publique.

Les femmes syndicalistes, particulièrement soutenues par l'OIT, sont devenues plus entreprenantes dans les bureaux exécutifs et ne se contentent plus des postes sociaux, mêmes si elles sont encore minoritaires dans les instances de décision.

En milieu rural, la Lettre de Politique sectorielle Agricole et les programmes de protection de l'environnement (PROGEDE) visent à prendre en compte la dimension genre dans leurs stratégies. Le recensement agricole de 1998-99 va fournir des données désagrégées par sexe dans l'analyse des exploitations familiales en considérant le sexe du chef de ménage dans la constitution de la base de sondage, en examinant les caractéristiques socio-démographiques des deux sexes, et les caractéristiques des parcelles cultivées par les ménages dirigés par les hommes et par les femmes. Des indices, comme le mode d'occupation du sol, la superficie cultivée et le taux d'utilisation des facteurs de production selon le sexe permettront de déceler les disparités et les discriminations.

Le DSRP élaboré dans une approche participative a tenté de prendre en considération les questions de genre, mais les femmes n'y sont visibles qu'au niveau des groupes vulnérables, c'est à dire de façon marginale. Or elles constituent la moitié de la population et non une minorité. La même situation se reproduit avec le NEPAD, les disparités et les discriminations, les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes ne sont pas examinés à tous les niveaux, pour connaître les contraintes et les opportunités qui se présentent pour chaque sexe, et éviter de tomber dans les travers de politiques aveugles sur les questions de genre.

Les besoins, les contraintes, les opportunités de chaque sexe doivent être analysés, afin de pouvoir en toute lucidité et en collaboration avec les acteurs concernés, prendre les dispositions qu'impliquent l'égalité et l'équité entre les sexes. Il faut rappeler que les intérêts des femmes, tout comme ceux des hommes, varient selon la classe sociale et l'âge. Il y a hétérogénéité dans les situations de subordination.

4.2 - L'amélioration du niveau de scolarisation, de formation et d'alphabétisation des femmes :

1) - Objectifs :

- Développer l'aptitude des familles et des autorités à concevoir et à dispenser une éducation non discriminatoire ;
- Contribuer à assurer une éducation préscolaire à 50% des enfants de 2 à 6 ans d'ici 2001, en maintenant la parité entre filles et garçons ;
- Contribuer à assurer l'accès égal des filles et des garçons, leur maintien dans l'enseignement élémentaire et l'augmentation du taux de réussite ;
- Contribuer à réduire les disparités entre garçons et filles au niveau de l'enseignement secondaire, en veillant à la présence équilibrée des sexes dans les différentes séries ;
- Contribuer à supprimer les inégalités dans l'accès à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, dans les différentes filières
- Contribuer à éliminer les obstacles à l'accès et à la promotion des étudiantes, des enseignantes et des chercheuses au niveau de l'enseignement supérieur et des institutions de recherche ;
- Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme féminin de 10% par an d'ici 2001, en assurant l'alphabétisation fonctionnelle ;
- Contribuer à assurer la prise en charge des handicapées et des filles en danger moral en vue de leur réinsertion économique et social.

2) - Les stratégies :

Les stratégies retenues sont celles des identifiées par les ministères sectoriels et services techniques concernés. Le Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille se limite à soutenir la mise en œuvre, par la mobilisation des populations et le renforcement de la participation communautaire. Elle devait impulser la sensibilisation et la formation en genre et développement des décideurs, des personnels enseignants et des groupes cibles.

3) - Les résultats :

Le Ministère de la Femme a appuyé le Ministère de l'Education en menant des actions de sensibilisation des populations sur la scolarisation des filles. Il a organisé les GPF et les associations de femmes pour le « marrainage » des filles en âge de scolarisation. Il a conduit en relation avec l'UNICEF, une « Etude socio culturelle des droits de l'enfant » qui a été diffusée lors de séminaires auprès des cadres de l'Education, de la Jeunesse, des Communicateurs traditionnels. Les points focaux du ME ont été initiés à l'approche genre et développement. Cependant, il n'y a eu de concertations avec le Ministère de l'Education sur les actions à entreprendre pour l'intégration de la dimension genre dans ses projets et programmes. La composante EVF/EMP du Programme de Population a été initiée à l'intégration de la perspective Genre dans la matrice de son cadre logique. Il y a eu une étroite collaboration entre le Ministère de la femme et les points focaux de l'Education, notamment avec la

responsable du projet SCOFI, qui a participé activement à l'élaboration et à l'évaluation du PANAF.

Au sein du Ministère de l'Éducation, le fait majeur est l'existence du PDEF-programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (2000-2010) issu d'un diagnostic en profondeur du système éducatif sénégalais, allant de l'éducation pré scolaire à l'enseignement supérieur, secteur formel au non formel. Le PDEF reprend les principes de l'éducation de qualité pour tous : le droit de chaque citoyen à une éducation de qualité; l'égalité et l'équité par des actions de discrimination positive dans l'allocation des ressources, l'utilisation de l'approche genre et l'attention portée sur l'équité pour les pauvres et les handicapés.

L'INEADE a mené des recherches importantes sur les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires et dans les situations d'apprentissage. Il a créé en son sein une cellule Genre très vigilante sur les discriminations de genre. Plusieurs agents de cette structure ont bénéficié de formations en genre au Sénégal ou à l'étranger. L'INEADE travaille en collaboration avec des ONG qui conduisent des activités d'introduction de la dimension genre dans le système éducatif (JOG, FAFS). Le FEMSA s'est intéressé à l'étude des facteurs qui empêchent les jeunes filles de s'intéresser aux études scientifiques. FAWE est à l'origine de l'étude sur « Genre et fréquentation scolaire », qui analyse les déterminants de la réussite et de l'échec scolaire des filles et des garçons. La Direction de l'Enseignement élémentaire suit les expériences de l'ORGENS en matière de changement des rapports de genre dans l'éducation.

Toutes ces initiatives sont intéressantes mais de faible envergure. Le projet SCOFI avait une ambition nationale, il a aidé à introduire les questions de SR dans le projet de curriculum, et à mener des actions de discrimination positive en faveur de la scolarisation des filles. Cependant, il semble en léthargie depuis plus de trois ans. Un programme Genre a été élaboré au moment où il existait un ministère de l'alphabétisation, des langues nationales et de la formation professionnelle, mais il n'a pas été exécuté. Le Programme de prise en charge la petite enfance par une démarche participative et holistique expérimente une voie de développement intégré des tout- petits. Un projet d'Éducation à la Vie Familiale est expérimenté depuis plusieurs années, l'évaluation en est concluante. La phase d'extension est en cours avec l'appui de l'UNFPA qui a également financé un projet d'introduction de l'EVF dans les « daara », depuis 1998, à la demande du Ministère de la Famille .

Le PDEF offre l'avantage de couvrir l'ensemble du système éducatif, de se référer à l'approche genre dans ses principes de base, mais la perspective genre n'est pas présente dans toutes ses composantes, alors que les disparités et les discriminations se manifestent à tous les niveaux . Elles transparaissent à travers les faibles performances des filles (elles redoublent plus, abandonnent plus les études, subissent les préjugés défavorables) , dans l'orientation scolaire, dans les relations entre enseignants et élèves, entre l'école et les parents, entre garçons et filles, dans la famille...

Enfin, promouvoir la scolarisation des filles suppose d'agir sur plusieurs niveaux de la réalité sociale comme :

- La pauvreté : les filles ne sont pas prioritaires pour la scolarité quand les ressources manquent, elles constituent main d'œuvre d'appoint au niveau familial. Elles sont envoyées en ville à la recherche de travail souvent pénible ou dangereux ;
- Les violences faites aux fillettes : le mariage précoce est cause d'abandon scolaire ; l'excision peut être cause de retrait scolaire ;
- La reconnaissance des droits de la petite fille à développer ses potentialités au même titre que le garçon, les stéréotypes sexistes limitent les ambitions des parents pour leur filles et la vision que cette dernière a de ses propres capacités. La prise en compte de la dimension genre doit être effective dans le curriculum, le personnel enseignant formé en genre et les parents sensibilisés ;
- La santé : en améliorant les services de santé scolaire, en introduisant l'éducation à la vie familiale dans les enseignements, et éduquant les garçons et les fillettes au respect réciproque. En combattant les grossesses précoces si nuisibles à la scolarisation des filles ;
- L'offre de services éducatifs de qualité et accessibles du point de vue géographique, économique et culturel.

4.3 - L'amélioration de la santé des femmes et des fillettes, notamment leur santé reproductive et sexuelle

1) - Objectifs :

- Contribuer à la réduction de la mortalité maternelle ;
- Contribuer à une meilleure maîtrise de leur santé par les adolescents ;
- Contribuer à un meilleur accès des adolescents aux informations et aux services SR ;
- Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé de la femme travailleuse ;
- Améliorer la situation socio sanitaire des femmes et des fillettes en situation difficile ;
- Assurer la prise en charge des problèmes de santé émergents chez les femmes ;
- Améliorer l'état nutritionnel des femmes et des enfants.

2) - Stratégies :

Pour améliorer la prise en charge de la santé des femmes, des adolescentes et des petites filles, le Ministère de la Femme devait mettre en œuvre des actions complémentaires à ceux du Ministère de la Santé. Et axés sur la sensibilisation,

l'information des populations, la recherche et le plaidoyer auprès des décideurs, la formation en genre.

3) - Résultats :

Le Comité Consultatif de la Femme a choisi, pour la Quinzaine de la Femme de 1998, comme thème de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de la santé des femmes, la lutte contre la mortalité maternelle. Pendant quinze jours, du niveau national au niveau local des conférences, des débats, des radios crochets, des émissions à la radio et à la télévision, des articles de journaux, des spots et des séances de théâtre populaires ont été consacrés au sujet, en étroite collaboration avec le personnel de la Clinique de Gynécologie Obstétrique de Dakar et le Ministère de la santé. A la fin de la Quinzaine, la promotion sortante de l'Ecole des Sage-Femmes s'est engagée à aller servir en milieu rural. Un projet expérimental de lutte contre la mortalité maternelle a été initié à Kédougou qui a disparu avec le changement de ministre. C'est dire la fragilité de projets qui ne s'inscrivent pas dans la vision du d'partement qui en a la charge.

Le Ministère de la Santé et de la Prévention dispose d'un programme global pour l'ensemble de ses interventions. Les statistiques sanitaires demeurent plus que préoccupantes en matière de mortalité maternelle avec un ratio de 510 décès maternelles pour 100.000 Naissances Vivantes. En matière de SIDA l'épidémie a débuté avec les hommes, mais sa propagation se fait plus rapidement chez les femmes pour des raisons biologiques et sociales, notamment leur faible capacité de décision en matière de SSR. Des mesures ont été prises pour assurer l'accès des femmes enceintes à la trithérapie. Les femmes sont ciblées surtout pour contribuer à la mobilisation sociale contre le VIH/SIDA.

Une évaluation récente du Programme d'Immunisation, dans les régions de St Louis et de Matam, a constaté la non implication des pères dans les activités d'information sur les maladies ciblées, sur les dates de rendez-vous, sur les coûts de la vaccination, alors que ce sont les maris qui autorisent leurs épouses à se rendre aux séances et qui assurent souvent la prise en charge des frais de transport et de vaccination. Ils peuvent également rappeler les dates de rendez-vous à leurs femmes. La non implication des pères est révélateur de biais de genre, en effet les rôles reproductifs sont réservés aux femmes.

Tenant compte de l'impact des questions de genre dans les résultats, la SNSR les a introduites dans son nouveau programme de coopération avec l'UNFPA. La dimension genre se trouve à tous les niveaux de la matrice du cadre logique.

Les contraintes et les opportunités pour chaque sexe ont été identifiées, ce qui a permis d'élaborer des stratégies mieux ciblées. Les besoins des adolescents et des adolescentes sont mieux pris en charge, même si l'accessibilité reste encore très réduite. Les hommes sont davantage impliqués dans l'information et la promotion de

la SSR. La violence à l'égard des femmes fait l'objet de plus d'attentions. L'ASBEF a repris son plan stratégique pour y intégrer les questions de genre.

44 - L'amélioration du statut juridique et du pouvoir de décision des femmes

1) - Objectifs :

- Assurer l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes dans les différents instruments juridiques ;
- Elever le niveau d'information des divers acteurs de la société sur les droits des femmes et des petites filles ; relever le niveau socio culturel des femmes et des filles ;
- Relever le statut socio économique des femmes et faciliter leur accès aux ressources ;
- Eliminer les violences et les pratiques néfastes à la santé et à l'épanouissement de la femme et de la petite fille ;
- Assurer une protection et une assistance particulière aux femmes en situation difficile et particulière ;
- Porter la représentation des femmes dans les instances de décision à au moins 25%.

2) - Stratégies :

- La révision des textes discriminatoires est retenue pour rétablir l'égalité de droit.
- Une forte campagne de sensibilisation et d'information des communautés pour obtenir l'acceptation et le soutien de l'autonomisation des femmes est la deuxième stratégie .
- La troisième consiste en un important plaidoyer auprès des décideurs et des leaders d'opinion pour soutenir la volonté politique en faveur d'actions concrètes pour éliminer les discriminations.

3) - Réalisations:

Pour réaliser ses ambitions en matière de valorisation du statut de la femme et de renforcement de sa participation à la vie publique, le Ministère a compté essentiellement sur ses ressources propres ensuite sur l'appui de projets en cours d'exécution ou financés dans le cadre du PANAF. Ces derniers se résument au Sous Programme IV du PELCP (PNUD) à la composante Genre et Amélioration du Statut de la Femme du 4^{ème} Programme de Coopération entre le Sénégal et l'UNFPA (remplacée actuellement par la composante Genre et Renforcement des Capacités du MFSN) dans le cadre du Programme de Population, à l'appui de l'UNICEF et de l'UNIFEM pour les activités de sensibilisation et de plaidoyer et au projet de lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants (financement UNICEF)

Le Sous Programme IV s'est concentré sur la promotion économique et l'autonomisation des femmes. Des formations en Genre ont été organisées à l'intention des points focaux et des parlementaires, les associations féminines ont bénéficié de séminaires sur les droits de la femme, un réseau Genre et développement a été créé.

La Composante Genre s'est intéressée à l'implication des hommes (magistrats, officiers de police judiciaire, décideurs nationaux) dont l'action a un impact sur le statut et la condition de la femme, à la formation des formateurs en genre, à l'élaboration d'un guide méthodologique d'intégration de la dimension Genre dans les projets et les programmes, le soutien à l'évaluation à mi parcours du PANAF, à l'étude diagnostique sur le profil Genre des institutions et à l'élaboration d'une esquisse de plan d'action en genre. Les responsables des composantes du Programme de Population ont été formés à l'approche genre pour faciliter l'intégration de cette dimension dans l'élaboration du nouveau programme de coopération avec l'UNFPA. L'appui prévu pour l'Observatoire des droits de la femme n'a pu être utilisé cette structure n'ayant pas été créée, de même pour les fonds réservés à la mise en œuvre du Programme de lutte contre l'excision.

Avec le financement de l'UNICEF, une étude sur les textes législatifs et réglementaires discriminatoires à l'égard des femmes, validée par les partenaires et les acteurs (ONGs spécialisées, associations féminines, ministères techniques, leaders religieux, juristes, sociologues et psychologues) a permis d'élaborer des propositions de modification des textes juridiques pour les mettre en conformité avec la Loi Fondamentale et les engagements auxquels le pays a souscrit.

Grâce à une vaste campagne de mobilisation sociale impliquant les ministères, la société civile, des parlementaires, des religieux, des communicateurs traditionnels, les média et des partenaires au développement, et qui a débouché sur de nombreuses déclarations solennelles d'abandon de la mutilation génitale féminine, une loi pénalisant la pratique de l'excision a été votée sans amendement en janvier 1999. A la suite d'une étude faisant l'état des lieux, la même année un programme national de lutte contre les MGF a été élaboré pour précéder l'application de la loi, en sensibilisant les populations ,notamment dans les zones de forte prévalence sur les effets néfastes de cette pratique sur la santé et sur les droits des femmes. Depuis lors d'autres déclarations d'abandon ont suivi. Les ONG, surtout, sont très actifs dans ce domaine. Mais la concertation manque sur les voies et moyens de la coordination et de la recherche de synergie.

C'est également en janvier 99 que les sanctions pénales pour les cas de violence domestique et de viol ont été aggravées et les cas de pédophilie et de harcèlement sexuel réprimés.

La Convention d'Ottawa portant interdiction des mines anti-personnels a été ratifiée. Les ONG ont participé à des actions en faveur des femmes et des enfants dans les

zones de conflits. L'APF a mené une campagne pour la paix en Casamance et conduit des actions en faveur des enfants victimes des mines

La Charte africaine pour le bien-être de l'enfant et la Convention de l'OIT sur l'âge minimum pour travailler ont été ratifiées.

En juillet 2000, le protocole additionnel à la CEDEF a été signé, il permet aux femmes victimes de discriminations dans leur pays de porter plainte devant le Comité International de la CEDEF si elles ne trouvent pas satisfaction chez elles.

Depuis 1998 un projet d'Observatoire des Droits de la Femme a été élaboré par le Ministère en étroite collaboration avec la société civile. La Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre annonce sa création au sein du futur Observatoire des droits de la famille.

Les propositions de modification du Code de la Famille, notamment le remplacement de la notion de puissance paternelle par celle d'autorité parentale, ont rencontrées une opposition farouche des conservateurs qui veulent mettre en place un Code de statut personnel fondé sur la Charia pour les musulmans. Le défaut de financement des programmes prévus dans le PANAF n'a pas permis au Ministère de disposer de moyens suffisants pour mener les recherches, élaborer les stratégies et coordonner et suivre les nombreuses interventions des militantes de la cause des femmes afin d'en garantir la pertinence et la synergie. Les bailleurs ont le plus souvent préféré financer les ONGs et les associations censées être plus indépendantes et plus percutantes, mais l'absence de synergie et la surenchère ont affaibli le mouvement et amoindri les capacités d'investir le Sénégal des masses laborieuses peu sensibles aux questions de genre. Les commentaires désobligeants, sur les marches contre les violences faites aux femmes, en sont un indice. Cependant pour changer les mentalités, il faut souvent passer par ces crises à surmonter.

Les actions menées en faveur de l'accès des femmes aux centres de décision, pour les mêmes raisons ont été de faible envergure au niveau du Ministère. Il faut, tout de même souligner l'intermédiation politique conduite par le COSEF qui à la veille des élections législatives a rencontré les responsables de partis politiques, pour s'enquérir de leurs engagements en matière de présentation de candidates sur leur liste. Les femmes des différents partis s'étaient coalisées en faveur de candidatures féminines. Un groupe de quatre ONG avait constitué une coalition pour faire valoir la position des femmes sur le vote de la constitution.

Les ONG ont été très actives en matière de promotion des droits de la femme. On peut citer à titre d'exemple :

Le réseau Siggil Jiggen a coordonné la contribution des sénégalaises à la Marche des Femmes de l'an 2000.

La section féminine de l'UDEN a mené un lobbying intense auprès des chefs religieux sur la question de l'autorité parentale.

L'AJS a participé à toutes les réflexions sur les droits de la femme et organise périodiquement des séances gratuites de conseils juridiques, elle fournit également l'appui juridique aux femmes pauvres.

L'APROFES assiste les femmes rurales avec l'appui de OXFAM. Le RAFET est orienté vers la défense des droits des femmes travailleuses.

Le pouvoir de décision à tous les niveaux est entre les mains des hommes. Les femmes ont besoin du soutien de ceux d'entre eux qui sont conscients de la nécessité de la mise en valeur de toutes les ressources humaines du pays sans discrimination de sexes, si on veut attendre le développement humain durable. Cela nécessite le développement du pouvoir pour soi (renforcement des capacités de la femme à prendre les décisions qui la concernent), du pouvoir avec (partenariat avec les hommes), mais parfois aussi de s'opposer à ceux et celles qui empêchent son épanouissement (pouvoir contre). L'approche genre met l'accent sur les deux premiers types de pouvoir, mais peut renforcer son pouvoir sans rencontrer de résistance ? Le cas est patent dans le domaine politique où malgré les déclarations dans les appareils politiques, les femmes arrivent difficilement à se faire une place malgré leur poids démographique.

Néanmoins, les valeurs universelles de démocratie, de justice, de dignité de l'homme, dans le monde moderne constituent un terreau fertile pour l'égalité et l'équité de genre et pour la satisfaction des besoins pratiques, tout autant que des intérêts stratégiques des femmes.

45 - Le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes :

1) - Objectifs :

- **Mécanismes institutionnels**

- 1- Améliorer les performances des mécanismes institutionnels chargés de la promotion du statut de la femme ;
- 2- Augmenter la participation financière de l'Etat des BDF, des ONG et des bénéficiaires à l'appui institutionnel et à la promotion du statut de la femme ;
- 3- Assurer une meilleure synergie des structures impliquées dans la promotion des femmes ;
- 4- Améliorer la prise en compte des besoins et potentialités des femmes dans les politiques et programmes nationaux de développement ;

- 5- Améliorer la coordination par le MFEF des diverses interventions en faveur des femmes ;
- 6- Redynamiser les instances fédératives de femmes ;
- 7- Accroître la capacité d'intervention des organisations fédératives des femmes ;
- 8- Mettre en place un système efficace de suivi-évaluation des activités de promotion de la femme ;
- 9- Améliorer la prise en compte des besoins et potentialités des femmes dans les politiques et programmes nationaux de développement ;
- 10- Favoriser une image plus positive de la femme au sein de la société et rendre plus visible sa participation et son rôle dans le développement.

- **Mécanismes de financement**

- 1- Elever le niveau d'information des femmes sur les structures de financement et les procédures bancaires ;
- 2- Améliorer la rentabilité économique des entreprises et activités des femmes ;
- 3- Adapter les mécanismes de financement aux besoins et possibilités des femmes ;
- 4- Développer la formation en entrepreneuriat des femmes ;
- 5- Accroître de 25 % l'accès des femmes aux ressources disponibles au sein des institutions spécifiques de financement de l'économie nationale ;
- 6- Mettre en place des mécanismes appropriés pour assouplir l'accès des femmes aux ressources financières et pour la mobilisation de leur épargne capitalisée dans certaines institutions.

2) - *Stratégies*

La mise en place d'un dispositif performant au niveau institutionnel ainsi que le développement de systèmes de financement appropriés sont des conditions nécessaires pour la mise en œuvre efficace, le suivi et l'évaluation conséquente du Plan d'action de la Femme.

A ce titre, le renforcement des capacités des différents mécanismes de promotion de la femme et la coordination des intervenants pour une plus grande synergie seront les stratégies d'appui privilégiées.

En matière de financement, l'assouplissement des procédures et l'élargissement de l'éventail des mécanismes à leur profit, ainsi que leur adaptation aux besoins des femmes devra permettre un renforcement effectif de leur pouvoir économique.

3) - Résultats :

La redynamisation des instances fédératives des femmes : La FNGPF qui fonctionnait selon un mode bicéphale a pu renouveler ses instances dirigeantes. Un Bureau National dirigé par la Présidente Nationale gère ses destinées appuyé par un personnel d'encadrement affecté par le Ministère. Un fonds de 500 000 000 FCFA lui a été rétrocédé par l'Etat, pour appuyer ses actions de crédit/épargne. Toutes les Présidentes Régionales ont été dotées en véhicule 4X4.

Au sein du MFSN, pour favoriser l'accès des femmes au micro-crédit, l'Etat a mis en place le fonds de crédit spécifique, financé par Taiwan, et l'a renforcé à hauteur de 2 milliards de F CFA. Les principales associations féminines sont cosignataires de la convention de financement qui lie le Gouvernement à Taiwan Le Ministère de la Famille a cherché à favoriser l'accès des femmes aux crédits par le soutien à des associations féminines, c'est ainsi que la FNGPF qui totalise 1 050 000 membres, a bénéficié du reversement par l'Etat du reliquat de 500 000 000 FCFA du fonds de crédit du PAGPF, ce qui lui a permis de renforcer ses GEC. De son côté la FAFS a reçu un appui de 100 000 000 FCFA du NCNW (National Council of Negro Women). La Journée Internationale du 8 mars 1997 a été consacrée à l'information des femmes sur « l'accès des femmes aux crédits : Quels mécanismes de financement ? »

Des ONGs comme ENDA et FDEA gèrent un réseau d'épargne et de crédits populaires au bénéfice des femmes, à côté des SFD qui sont ouverts aux sociétaires de tous sexes.

Le Fonds de Promotion Economique logé à la Présidence, dispose d'une ligne de crédits pour les femmes qui interviennent dans l'artisanat.. Un Ministère du micro crédit et de l'Entreprenariat Féminin a été créé par le nouveau Gouvernement pour manifester la volonté politique de soutenir l'accès des femmes pauvres au micro crédit, mais également pour veiller à développer les possibilités d'accès au crédit des femmes entrepreneures, qui cherchent des opportunités de financements plus importantes que ce qu'offrent les SFD.

Le Ministre du Commerce nourrit les mêmes ambitions pour les PME/PMI de femmes notamment. Le MEF a mis en place une cellule d'appui technique aux mutuelles d'épargne et de crédits, qui veille sur les services financiers décentralisés(SFD) en conformité avec les règlements arrêtés avec la BCEAO. Il est reconnu que les femmes remboursent les crédits à plus de 90 % mais la sécurité de leurs dépôts n'est pas toujours garantie. Beaucoup de tontines et autres caisses de solidarité se sont terminées à la justice : Il arrive que pressées par les nécessités de survie familiale ou pour faire face à des obligations sociales, les gérantes utilisent les crédits à d'autres fins. Ce problème n'est pas spécifique aux femmes.

Des disparités persistent au niveau de l'accès au crédit: 56 % des dépôts appartiennent aux hommes, 26 % aux femmes membres individuelles et 20 % aux groupements de femmes qui appartiennent essentiellement aux institutions non mutualistes (ONG + GEC). Le volume de crédit octroyé par ce dernier type de SFD, dont le sociétariat est constitué presque exclusivement de femmes, s'élève à 2.443.161.819 F CFA sur un montant global de crédit 28 milliards F CFA dégagés en 2000 par l'ensemble des SFD (Cellule AT/ CEPEC)

Au niveau institutionnel le mécanisme en charge des questions de femme a connu une grande instabilité ces dernières années. L'éclatement du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale qui existait au moment de l'élaboration du PANAF en deux puis trois entités a parfois désorienté les partenaires. La Direction du Bien-être familial devenue Direction de la Famille a vu se succéder cinq directrices en quatre ans, son personnel a baissé de moitié. Pourtant la charge de travail est restée élevée, même si les activités concernant l'enfant relèvent à présent de la Direction des Droits de l'Enfant et de la Petite Enfance.

5 - Les indicateurs de suivi et d'évaluation

1°) - Promotion Economique

- Système de suivi de la situation de la femme mis en place et opérationnel ;
- Nombre de femmes assistées financièrement et sur le plan technique ;
- Nombre et typologie des projets financés pour les femmes ;
- Taux d'activité des femmes dans les secteurs formel et informel ;
- Niveau d'épargne et capacité d'investissement des femmes ;
- Nombre de stages et séminaires organisés ;
- Nombre de participants à ces formations ;
- Nombre d'infrastructures communautaires réalisées et de centres de formation techniques et professionnels réhabilités ou créés pour les femmes ;
- Nombre d'étude et d'enquêtes réalisés ;
- Nombre de responsables de groupements et d'associations formés ;
- Nombre d'équipements distribués ;
- Nombre de groupements et d'associations bénéficiaires des équipements ;
- Nombre de séances de sensibilisation organisées ;
- Nombre de participants à ces séances ;
- Nombre de groupements organisés ;
- Nombre de femmes entrepreneurs formées ;
- Nombre de femmes alphabétisées dans le cadre de leurs activités.

2°) - Education

- Nombre de formations en genre par secteur réalisées ;
- Taux de scolarisation des filles ;
- Rapport filles/garçons au niveau des ordres d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, supérieur) ;
- Taux d'alphabétisation des femmes ;

- Pourcentage des femmes inscrites dans les centres d'alphabétisation ;
- Pourcentage de filles inscrites dans l'enseignement professionnel, technique et scientifique ;
- Taux de déperdition des filles dans l'enseignement élémentaire ;
- Nombre de centres de formation et d'alphabétisation construits ;
- Nombre de structures créées pour les jeunes filles handicapées ou en danger moral ;
- % de fréquentation des centres d'écoute pour adolescents.

3°) - Santé

- % de fréquentation des structures sanitaires par les femmes et les adolescents ;
- Nombre de GPF et associations féminines ayant des activités de santé reproductive / Santé sexuelle / Planification familiale dans leur programme ;
- Nombre de campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale organisées ;
- Nombre de femmes à des postes clefs au sein des comités de santé ;
- % de districts qui associent les GPF et associations de femmes à l'élaboration, au suivi des plans de développement sanitaire et au monitoring de l'Initiative de Bamako ;
- % de femmes qui pratiquent la contraception ;
- % d'hommes qui ont une attitude favorable à la SR/PF ;
- % de femmes et d'hommes qui connaissent les méthodes simples de prévention et de traitement à domicile en SR/SS/PF ;
- Existence de programmes de prise en charge des problèmes de santé émergents ;
- Nombre et types de mutuelles de santé mis en place concernant les populations démunies ;
- % d'écoles disposant d'un environnement socio-sanitaire adéquat pour la petite fille et l'adolescente ;
- % de femmes qui connaissent les pratiques bénéfiques et celles néfastes à leur santé et à celles de leur famille.

4°) - Droit des Femmes

- Vote d'une loi portant mesures de discrimination positive ;
- Nombre de textes législatifs révisés ;
- Nombre de séances de formation en genre ;
- Nombre de centres d'assistance juridiques créés ;
- Nombre de campagnes de sensibilisation organisées ;
- Nombre de femmes formées (GPF et associations) sur les textes) ;
- Nombre de textes traduits en langues nationales ;
- Nombre de textes juridiques diffusés ;
- Nombre de femmes ayant accédé à des postes de responsabilité et de décision ;
- Nombre d'études réalisées ;
- Nombre de femmes en situations difficiles ou particulières assistées ;

- Application de mesures contre les violences faites aux femmes.

5°) - *Renforcement institutionnel*

- MFEF aménagé, équipé et doté de ressources humaines et financières suffisantes ;
- Mécanismes institutionnels de promotion renforcés et opérationnels ;
- Agence de promotion et financement des femmes créée ;
- Nombre de formations réalisées ;
- Nombre de personnes ayant bénéficié des formations ;
- Nombre de participations aux réunions de concertation sous-régionale / régionales et internationales ;
- Nombre de personnes ayant participé à ces concertations ;
- Nombre de séminaires organisés ;
- Nombre de personnes ayant participé aux séminaires ;
- Nombre d'équipements et de logistiques obtenus ;
- Mise en place de banques de données désagrégées par sexe

Les indicateurs proposés dans le PANAF semblent révéler la prédominance de l'approche Intégration de la Femme dans le Développement, malgré l'évocation récurrente de la référence à l'approche genre dans le document. La plupart des objectifs, comme les indicateurs ne prennent pas en compte les rapports de sexes. La transversalité de la question femme est bien illustrée par le choix des domaines de priorité qui dépassent les actions propres du Ministère de la Femme, pour embrasser tous les secteurs. L'évolution des connaissances en matière de rapports de sexes permettra sûrement à l'issue de l'évaluation en cours du PANAF, d'élaborer prochainement mieux axés sur l'approche genre.

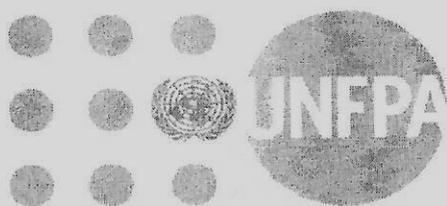
6 - *Le financement :*

Le financement prévu pour le PANAF se chiffrait à 25milliards de FCFA, tous les programmes n'ont pas été financés, mais les projets élaborés à partir de ce document dépassent largement les prévisions. Le programme d'appui institutionnel pour le renforcement des capacités du Ministère, le programme de lutte contre l'excision, l'agence de promotion et de financement des femmes, l'Observatoire des droits de la femme, le programme de mobilisation sociale ,pour ne citer que ceux là, n'ont pas été financés, et ils restent actuels. Certains bailleurs ont constaté à l'évaluation de leur programme, que leurs actions n'ont pas pu avoir l'impact souhaité au niveau du pays, parce qu'ils n'ont pas tenu compte de la nécessité d'appuyer les services d'Etat, dans leurs rôles de coordination et de mise en synergie des nombreux acteurs, qui interviennent dans le champ de la promotion de la femme.

ANNEXE I



**LE GENRE ET LES
OBJECTIFS DU
MILLENAIRE POUR
LE DEVELOPPEMENT
(OMD)**



Février 2003

INDICATEURS

Les indicateurs suivants sont proposés pour mesurer l'atteinte des OMD.

Priorité 1 : Réduire l'extrême pauvreté

- Part des femmes dans le revenu national par rapport à celle des hommes.
- Proportion des femmes parmi les propriétaires de terres agricoles.
- Proportion des femmes ayant accès au crédit et aux autres moyens de production et à l'emploi par rapport à celle des hommes.
- Part des budgets alloués aux secteurs sociaux.
- Proportion des femmes ayant accès aux services sociaux tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et à l'énergie, le logement et le travail décent, les TIC, etc. par rapport à celle des hommes.
- Pourcentage des femmes parmi les personnes vivant dans la pauvreté extrême (moins de 1\$ par jour).
- Proportion de femmes bénéficiant de systèmes de sécurité sociale par rapport à celle des hommes.
- Proportion des femmes parmi les décideurs clés en matière d'élaboration et de suivi des politiques économiques.
- Emploi dans le secteur Public, H/F.
- Taux de chômage H/F.
- Taux d'inactivité, H/F.
- Salaire Moyen :Ratio H/F.
- Egalité de rémunération H/F pour le même type de travail.
- Emploi par catégorie, H/F.
- Distribution des revenus au niveau des ménages (Coeff.Gini).
- Proportion de Femme ayant accès à l'habitat social par rapport à celle des hommes.
- Les statistiques économiques nationales sont désagrégées selon le sexe.
- Les budgets nationaux intègrent la dimension genre.
- Le travail impayé des femmes est comptabilisé dans le PNB.

Priorité 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

- Taux de scolarité par sexe et par âge.
- Les écarts diminuent de 10 à 5 points.
- Le TBS atteint 78% en 2006.
- Taux de scolarisation des filles entre 63 et 78%.
- Proportion des écoles avec des points d'eau.

Priorité 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Proportion des femmes ayant accès et contrôlant la terre et les revenus agricoles par rapport à celle des hommes.
- Accès égal des femmes aux services de santé de qualité.

- Proportion de femmes et filles victimes de violence sexuelles ayant accès à une assistance psychologique, légale, et sur la santé de la reproduction.
- Proportion de femmes parmi les ministres et les détenteurs de portefeuilles ministériels.
- Proportion de femmes parmi les parlementaires.
- Proportion de femmes parmi les présidents de commissions.
- Proportion de femmes parmi les directeurs dans l'administration publique.
- Proportion de femmes parmi les directeurs de services privés.
- Proportion de femmes parmi les maires.
- Proportion de femmes parmi les conseillers municipaux.
- Proportion de femmes parmi les élus locaux : région, département, arrondissement, commune, village.
- Proportion de femmes parmi les chefs de partis politiques, syndicats, leaders d'ONG.
- Proportion de femmes dans les directoires des partis, syndicats...
- Nombre de pays ayant produit des rapports sur la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF).
- Nombre de rapports parallèles produits.
- Qualité des rapports présentés.
- Proportion de femmes leaders qui prennent en charge les Droits Humains des Femmes dans la définition des politiques.

Priorité 4 : Réduire la mortalité des enfants

- Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans liée au Palu, à la rougeole, à la diarrhée et au IRA (cible = réduction de 30%).
- Taux de mortalité infantile et infanto juvénile (cible = réduction de 20%).
- Couverture vaccinale (cible = 80 %).
- Taux de malnutrition (cible = réduction de 25%).
- Taux d'allaitement exclusif jusqu'à 6 mois (cible = 100%).
- Développement harmonieux des enfants de 3 à 6 ans (cible = 35% enfants de cette tranche d'âge).

Priorité 5 : Améliorer la santé maternelle

- Accès aux services de santé de qualité, H/F.
- Taux de Mortalité Maternelle (cible = réduction de 20%).
- Nombre de consultations prénatales (cible = 3 consultations prénatales pour 70% de femmes enceintes).
- Pourcentage de femmes assistées à l'accouchement par du personnel qualifié (cible = 80% de femmes).
- Pourcentage de femmes référées ayant accès aux services et prises en charge correctement (cible = 100%).
- Soins obstétricaux essentiels disponibles 24H/24H dans centres de santé.
- Pourcentage de consultations postnatales (cible = 50%).

- Pourcentage de femmes et d'enfants de 0-5 ans ayant accès au supplément en fer et à l'acide folique (cible = 50% des enfants de 0 - 5 ans et des femmes).
- Pourcentage de femmes allaitantes et d'enfants ayant accès au supplément de vitamine A (cible = 80% de femmes allaitantes et d'enfants).
- Allaitement exclusif par les femmes (cible = 75% de femmes).
- Proportion d'adolescentes formés sur la santé.
- Proportion d'adolescentes ayant accès aux services de soins de santé.
- Abandon des mutilation génitales féminines et des violences faites aux femmes.
- Vulgarisation de la Convention sur les Droits de l'Enfant (CDE) et de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF).

Priorité 6 : Combattre le VIH/sida, la paludisme et d'autres maladies

- L'accès des femmes aux services de santé de la reproduction et à l'éducation sur la santé.
- Taux de prévalence du VIH chez les femmes et les adolescentes, par rapport à ceux des hommes et adolescents.
- Niveau de connaissance des femmes et des adolescentes sur les modes de contamination et de prévention, par rapport à celui des hommes.
- Niveau de connaissance des facteurs de vulnérabilité des femmes et des adolescentes chez les décideurs, le grand public, les leaders d'opinion, les hommes.
- Taux d'utilisation du préservatif féminin par rapport à celui du préservatif masculin.
- Niveau d'acceptation du préservatif féminin chez les hommes et chez les femmes.
- Disponibilité du préservatif féminin dans les centres de santé, au niveau communautaire.
- Accessibilité financière du préservatif féminin.
- Proportion de femmes infectées par le VIH ayant accès aux traitements, par rapport à celle des hommes.
- Proportion du budget du programme national de lutte contre le Sida consacrée à la prévention et au traitement des femmes.
- Existence d'une législation protégeant spécifiquement les femmes et les adolescentes face aux VIH/SIDA.
- Niveau d'intégration du genre dans les politiques et programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

Priorité 7 : Assurer un environnement durable

- Représentation H/F dans les hautes sphères chargées de la gestion de l'environnement.
- Nombre de projets forestiers conçus pour répondre aux besoins spécifiques des H/F.

- Proportion de femmes productrices devenant propriétaires terrain, et ayant accès au crédit et aux structures de prise de décision, par rapport à celle des hommes.
- Charge de travail H/F liée à la collection du bois de chauffe à cause des technologies de conservation de l'énergie.
- Représentation H/F à tous les niveaux à la planification, mise en oeuvre et prise de décisions liées à l'énergie.
- Accès H/F à tous les niveaux d'information, de prise de décision de la gestion de l'eau.
- Accès à l'eau potable, H/F.
- Nombre de projets d'irrigation prenant en compte les contraintes et besoins différenciés des hommes et des femmes.
- Proportion de femmes chef de ménage vivant dans les ghettos ayant un accès amélioré à la terre, à l'habitat social, et aux services sociaux de base, par rapport à celle des hommes.
- Pourcentage de la population H/F ayant accès aux sanitaires

Priorité 8 : Développer un partenariat global pour le développement

- Le degré d'implication et de participation des organisations féminines à la production de rapports de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF).
- Le degré de consultation entre le Gouvernement et la Société Civile dans la prise de décision et le suivi des actions.
- L'existence de cadre de collaboration entre le gouvernement, les partenaires au développement, les organisations de la société civile et le secteur privé pour un meilleur accès et contrôle des ressources par les femmes.

Indicateurs qualitatifs

Outre les indicateurs dans les différents secteurs, nous avons proposé des indicateurs qualitatifs portant sur le cadre légal et institutionnel.

L'atteinte des OMD est fortement dépendante de l'existence d'un environnement favorable pour l'intégration de la dimension genre dans les politiques sociales, environnementales et économiques. Les indicateurs suivants permettent de mesurer la volonté politique et l'opérationnalisation des différents instruments internationaux de promotion des droits des femmes.

- L'existence de réformes du système électoral et d'une législation ayant intégré la dimension genre.
- Les règlements, lois et politiques sont adoptées ou révisées en vue de répondre aux besoins des femmes et de leurs priorités.
- L'existence de mécanismes fonctionnels : réseaux, coalitions qui encouragent et appuient le leadership des femmes.
- Le degré de satisfaction de la population concernant les progrès réalisés par les Gouvernements pour satisfaire les engagements internationaux sur la protection des femmes.

- L'existence de lignes budgétaires conséquentes pour l'élimination de la pauvreté féminine.
- La participation active des organisations féminines à la base, des organisations de femmes commerçantes et productrices et des organisations de défense des droits des femmes au dialogue politique et aux mécanismes de prise de décision et de suivi des politiques sociales, politiques, environnementales et économiques.
- L'existence de services genre dotés d'un pouvoir décisionnel important dans les ministères de la santé, de l'éducation, de l'économie et des finances, du commerce, de la planification, de l'agriculture, etc.
- L'existence de lois et règlements pour assurer l'égalité d'accès et de contrôle sur les ressources comme la terre et les finances.
- L'existence de clauses d'égalité de genre dans les mécanismes d'attribution de marchés publics, d'appels d'offres, de recrutement dans tous les secteurs, etc., avec des cahiers de charges qui donnent la priorité aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des femmes.
- La capacité des décideurs en matière de politiques économiques à intégrer la dimension genre dans les politiques, stratégies et programmes.
- L'élimination des stéréotypes sexistes au niveau des manuels scolaires et des programmes diffusés par les médias.